

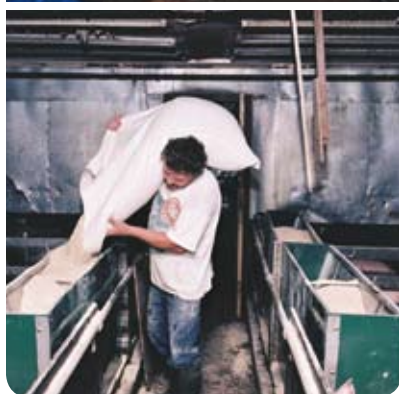
AGENT DE REMPLACEMENT



Mission

L'agent de remplacement intervient **sur une exploitation pour pallier à une absence** (pour cause de maladie, de formation, de mandat, de congé maternité ou paternité...) de l'exploitant ou d'une autre personne de l'exploitation (salariée ou non) et **réalise les opérations techniques** liées à la conduite d'une production agricole.

Activités



L'agent de remplacement s'intègre à l'exploitation où il intervient et s'adapte à la situation de travail :

- Il prend connaissance de sa mission dans sa globalité et dans le temps.
- Il prépare son adaptation par l'observation de l'environnement de l'exploitation, son organisation et les techniques de productions utilisées.
- En cas d'utilisation de techniques inhabituelles ou peu connues, il modifie sa pratique pour les reproduire au mieux.
- Il cerne son champ d'intervention (étendue du service à rendre) et celui de ses responsabilités (origine des consignes, limites du pouvoir de décision...).
- Il organise son travail de façon rigoureuse (prise de note des consignes...).
- Il accomplit ses tâches de manière autonome et prend des initiatives si nécessaire.
- Il respecte une nécessaire discrétion, voire une confidentialité quant au fonctionnement interne de l'exploitation, ainsi que les codes et les valeurs de celle-ci.
- Il fait un rapport de ses activités permettant une reprise facile des tâches par l'exploitant à son retour.

L'agent de remplacement réalise les opérations techniques propres à la production sur laquelle il intervient. Il peut ainsi être amené à intervenir sur des activités d'élevage, par exemple laitier ou porcin (traite et alimentation des animaux), mais aussi des activités d'extérieur (pâtures ou grandes cultures par exemple). Selon les régions, d'autres compétences sont recherchées, en viticulture, en élevage ovin,...

Conditions d'exercice

L'agent de remplacement a pour **employeur unique le Service de remplacement**, organisme auquel adhèrent des **exploitants agricoles chez qui l'agent travaille**. Il réalise des missions de durée variable (de quelques heures à plusieurs semaines) dans un ou plusieurs types de productions sur une zone géographique précise à l'intérieur d'un département. Son rythme d'activité comprend un roulement avec les autres agents du service pour les week-ends et congés. Le Service de remplacement permet de **travailler dans la production agricole, en lien direct avec des exploitants** tout en profitant des **avantages d'appartenir à un grand réseau**, et en bénéficiant d'une **grande mobilité et d'autonomie**.

Compétences et qualités

L'agent de remplacement dispose en premier lieu des **connaissances techniques** liées aux productions sur lesquelles il intervient, mais ses **compétences comportementales** sont également primordiales. Il détient ainsi de fortes capacités d'**autonomie** et d'**adaptation** associées à un goût du changement. Il sait apprécier justement son champ d'intervention et de responsabilité et montre de bonnes facultés à s'**organiser** et à **mémoriser**. Son sens des relations humaines et ses qualités personnelles, notamment le respect des règles de l'exploitation, lui permettent de s'adapter à des personnes et à des situations diverses.

Formation

- BEPA Conduite de productions agricoles
- Bac professionnel CGEA (Conduite et gestion des exploitations agricoles)
- BTS ASCE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation)
- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Agent de Service de Remplacement

Perspectives d'évolution

Un **plan de formation** en interne peut être proposé à l'agent à qui des **perspectives de carrière** sont offertes.

Dans certains Services de remplacement il peut **accéder à d'autres missions**, comme le tutorat des nouveaux agents ou la participation à la communication externe.

Après 3 ans de pratique, le salarié peut obtenir par la **Validation des Acquis de l'Expérience**, le **Certificat de Qualification Professionnelle** 'Agent de Service de Remplacement'.

Grâce à la polyvalence et à l'adaptabilité qu'il a mobilisé dans son emploi, l'agent peut envisager d'autres emplois de salariés en agriculture : devenir **responsable d'élevage ou de culture** (avec des capacités d'encadrement) ou bien choisir de s'installer comme chef d'exploitation.

TÉMOIGNAGE



Christophe CORCUFF

Agent de remplacement
Bordeaux (33)

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai suivi un parcours de formation complet en agriculture : j'ai passé successivement un BEPA Elevage et culture fourragère, un bac pro CGEA (Conduite et gestion de l'exploitation agricole), un BTS ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation), puis une formation pour adulte en post-BTSA de technicien de bâtiment d'élevage. J'avais une préférence pour le travail sur le

terrain et j'étais convaincu qu'avoir un CDI ne me conviendrait pas. Le poste proposé par le service de remplacement m'a fait réviser ma position : j'ai opté pour le CDI proposé puisque le problème de la routine ne se posait plus.

Quelles sont les qualités nécessaires à l'exercice de votre métier ?

Il est d'abord important de savoir disposer de bons repères. Pour cela, je réalise des fiches le jour de mon arrivée pour comprendre le fonctionnement de l'exploitation, pour la mise en route des machines à traire, pour mémoriser les astuces techniques relatives au fonctionnement des équipements par exemple. Il faut également être diplomate : nous pouvons avoir des affinités avec l'agriculteur, mais ce n'est pas toujours le cas. Enfin, mon métier implique une responsabilisation forte, même si je ne prends pas part aux grandes décisions.

Quels sont les principaux attraits de votre métier ?

Je fais ce métier depuis des années et je le découvre tous les jours, au fil des saisons et des exploitations. J'apprécie la variété des travaux et des contacts humains que je peux avoir.



Pour en savoir +

Consulter

- la fiche ROME n° 61 121 du Pôle emploi (www.pole-emploi.fr)

Contacter

- la Fédération Nationale des Services de Remplacement en agriculture : FNSR - 14 rue de la Boétie - 75008 Paris - Tél. 01 42 65 86 14 - accueil@fnsr.fr - www.fnsr.fr

